

Aux contribuables de la
Ville de Macamic



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 4 août 2026 à 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

33, 10^e Avenue Ouest
Lot 4 730 013
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien en état de la marquise au nord de la maison qui fait saillie de plus de 1,50 mètre (2,33 mètres) alors que ce n'est pas permis lorsqu'elle se situe dans la marge avant de la maison, tel que prescrit au règlement de zonage 26-382.
- Afin de régulariser les situations dérogatoires suivantes (droits acquis) :

Permettre le maintien tel que construit de la résidence avec:

- Une largeur de la propriété à 15,24 mètres au lieu de 18,50 mètres;
- Une marge avant de la résidence à 5,38 mètres au lieu de 6,00 mètres;
- Une marge latérale Ouest de la maison à 1,77 mètre au lieu de 2,00 mètres;
- Une superficie totale de la résidence à 47, 6 mètres carrés au lieu de 70,00 mètres carrés.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage 26-382 de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 août 2026 à 19 heures à la salle du conseil de Macamic.

Donné à Macamic, ce 7 juillet 2026

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@villemacamic.qc.ca